

PROCÈS-VERBAL Cœur Villageois & route 132, Ville de Léry

Le 22 février 2024

À: VILLE DE LÉRY

M. Michel Morneau, directeur général

De: Marc Pilon, urbanistes no.666 (Apur)

<u>Procès-verbal – rencontre citoyenne – projet de création d'un Cœur Villageois et réaménagement de la route 132</u>

Objet de la rencontre citoyenne :

Présentation du projet de création du projet de Cœur Villageois multifonctionnel et du réaménagement (partiel) de la route 132 en baulaured urbain

boulevard urbain

Date de la rencontre : 29 novembre 2023 – 19:00 à 22:00

Lieu: Hôtel-de-Ville de Léry

- 1. Accueil: M. le maire Kevin Boyle: Mot d'accueil
 - a. Présentation du déroulement de la soirée de consultation et de participation citoyenne (atelier de travail en sous-groupe de réflexion);
 - b. Historique de la démarche besoins et vision;
 - c. Présentation sommaire du projet de Centre-Villageois :
 - i. Cœur historique de la municipalité;
 - ii. Découle d'un premier PPU réalisé en 2017;
 - iii. Acquisition de l'église et du presbytère;
 - iv. Mandat pour étude/faisabilité de la démolition;
 - v. Mandat pour conception d'un plan d'aménagement et de développement préliminaire (Apur).
 - d. Présentation sommaire du projet de réaménagement (partiel) de la route 132 en boulevard urbain.

Procès-verbal

- 2. Présentation détaillée du projet de création du Cœur Villageois multifonctionnel : M. Marc Pilon
 - a. Principaux objectifs d'aménagement et de développement :
 - i. Créer un pôle communautaire multifonctionnel, dynamique et attrayant;
 - ii. Assurer l'intégration et l'implantation de commerces et services d'appoint de proximité;
 - iii. Préserver le caractère champêtre du secteur et l'identité patrimoniale distincte.
 - iv. Améliorer et sécuriser les déplacements.
 - b. Principales fonctions d'occupation et des usages (potentiels et/ou recherchés): Centre communautaire multifonctionnel (ex: salle de spectacles/réunions, bibliothèque, hall d'expositions, café communautaire et autres services d'appoints, terrasse évènementielle, etc.);
 - c. Bâtiment à vocation communautaire ou institutionnel (potentiel);
 - d. Place publique et podium pour spectacle extérieur;
 - e. Aire de stationnement:
 - f. Piste multifonctionnel (cyclable & piétonne);
 - g. Autres caractéristiques d'aménagement : Intégration d'une piste multifonctionnelle qui assure la sécurité optimale des usages provenant aussi bien des quartiers sud que nord du territoire de la municipalité; place publique qui constitue un lieu de rassemblement et identitaire pour les résidents de Léry et permet également les spectacles en plein-air; accès véhiculaire è partir de la route 132 uniquement; accès secondaire et d'urgence uniquement è partir du chemin Saint-Louis (avec bollards amovibles). Aménagement de murets de pierres identitaires au milieu patrimonial et bucolique de Léry. Aire de stationnement pour vélo. Programme de paysagement global aussi bien en bordure de la route 132 que du chemin Saint-Louis.
- 3. Présentation sommaire du projet de réaménagement de la route 132 en boulevard urbain : M. Kevin Boyle & Marc Pilon
 - a. Principaux objectifs: Réaménager (en partie, dans le secteur du Centre-Villageois) la route 132 en boulevard urbain à l'échelle humaine et sécuritaire pour tous les types d'usager. Améliorer la sécurité des citoyens et enfants. Connecter les quartiers nord et sud. Réduire la limite de vitesse è 50 km/h sur une distance d'environ 900 mètres (de part et d'autre du Cœur Villageois,
 - b. Étude de préfaisabilité (réalisée par Infrastructel);
 - c. Présentation d'exemple de réaménagement du boulevard et de l'intersection;
 - d. Rapport de préfaisabilité déposé au MTMD;



Procès-verbal

- e. Prochaines étapes : Coordination/négociation avec le MTMD; préparation d'un avant-projet préliminaire; Avant-projet définitif; plans et devis pour soumissions et réalisation des travaux.
- 4. Échanges avec les citoyen(nes):
 - a. Route 132: Préoccupation généralisée de la part des intervenants quant à la sécurisation des déplacements piétonnier et cyclistes provenant du quartier nord (et plus particulièrement des élèves de l'école de l'Archipel) – intersection route 132/rue Arlette-Vincter.
 - b. Route 132 : Serait-il préférable d'y aménager un carrefour giratoire ?
 - c. Cœur Villageois : S'assurer d'intégrer des petits services commerciaux d'appoint (ex : café, dépanneur, produits de première nécessité, etc.).
- 5. Atelier de travail citoyenne (tables de discussions) :
 - a. 4 tables de discussions regroupant entre 4 et 6 citoyen(nes) ont été composées.
 - b. Les discussions et échanges portent sur les éléments suivants :
 - La création d'un pôle multifonctionnel et ses vocations (ex : commerciale, culturelle, communautaire, résidentielle ou touristiques);
 - ii. La préservation des aspects naturels et patrimoniaux (ex : champêtre, patrimoine);
 - iii. Autres divers suggestions des participants.
- 6. Synthèse des tables de discussions :
 - a. Préoccupations importantes relativement à l'offre d'appartements (habitations) pour les ainés (bâtiment de moyenne envergure de 2 `3 étages;
 - b. Prévoir des salles communautaires multifonctionnelles (ex : cours divers, cuisine collective, salle adaptée pour mesures d'urgence, salle pour conférences, etc.)
 - c. Rappel historique et\ou patrimonial : conserver quelques bancs de l'église; la cloche; la statue, etc...
 - d. Le parc (ou place publique) doit être aménagé avec accessibilité universelle.
 - e. Prévoir un volet particulier au bâtiment multifonctionnel et son usage de bibliothèque : bibliothèque mobile; espaces de lecture et d'expositions.
 - f. Prévoir un café-terrasse; casse-croute (sans fast-food), boulangerie, etc.
 - g. Conserver le caractère champêtre en harmonie avec le chemin du Lac (incluant les arbres) et la quiétude générale du lieu.
 - h. Contrôler (voir limiter) la circulation automobile sur le chemin du Lac.
 - i. Favoriser la préservation et les aménagements des murets de pierres représentatifs de l'histoire et du patrimoine de Léry.



Procès-verbal

- j. Prévoir des panneaux d'interprétation du patrimoine et de l'histoire du lieu et en générale, de Léry.
- k. Conserver un maximum d'objets 'd'artéfacts' de l'ancienne église.
- I. Au niveau touristique (et fonctionnel), prévoir une piste cyclable intégré et une halte pour les vélos.
- m. Planifier et intégrer des jardins communautaires au projet de Cœur Villageois.
- n. De manière générale et optimale favoriser les usages et activités communautiers au détriment des usages commerciaux.
- o. Étudier la possibilité d'intégrer la Maison des Jeunes au projet de Cœur Villageois.
- p. L'aménagement des espaces verts doivent être favorisé sur l'ensemble du projet de Cœur Villageois.
- q. Prioriser les plantations d'arbres indigènes à la région et au Québec.
- r. Prévoir la possibilité d'y implanter un CPE.
- s. Étudier la possibilité d'offrir une piscine intérieure, un spa et un sauna ...
- 7. Priorisation des aspects d'aménagement et de développement du Cœur Villageois :
 - Priorité no.1 : Caractère champêtre; activités et usages à caractère culturel
 - et communautaires
 - Priorité no.2: Patrimoine, usages commerciaux (commerces de proximité)
 - et certaines activités ou usages touristiques
 - Priorité no.3: Usages sportifs ou touristiques
- 8. Définitions ou compréhension des aspects ou activités :
 - a. Champêtre:
 - i. Doit être de style épuré, lumineux et introduire des éléments naturels comme le bois, la pierre et une abondante fenestration.
 - b. Milieux naturels:
 - Réduire les espaces bâtis afin de favoriser les espaces verts en étudiants la possibilité de regrouper des usages ou des bâtiments.
 - c. Patrimoine:
 - i. Préserver les murets de pierres existants et en ajouter.
 - d. Commercial-commerce:
 - i. Café-terrasse, glacier, dépanneur (produits de première nécessité).
 - e. Culturel:



Procès-verbal

- i. Bibliothèque, salle de spectacle, lieu d'exposition, salle de conférence et de cours, espace pour ateliers et rangements.
- f. Communautaire:
 - i. Pavillon, Maison des Jeunes, CPE, club de l'Âge d'or, location de salles, etc.
- g. Résidentiel :
 - i. Logements accessibles ou abordables, RPA, $3^{1/2}$, $4^{1/2}$ ou $5^{1/2}$
- h. Touristique:
 - i. Accueillir les cyclistes et touristes de passage, intégrer l'activité de ski de fond et les marcheurs.
- i. Espace sportif:
 - i. Tennis, parc à chien, pétanque, bancs, toilette publique.

Préparé par : MARC PILON, urbaniste no.666

